

Réponse de la Municipalité

à l'interpellation de M. Mathieu Blanc et crts

déposée le 11 septembre 2012

« Insalubrité, deal, injections : que fait la Municipalité pour lutter contre les zones de non-droit telles que le passage reliant la rue du Tunnel à celle de Riant-Mont ? »

Rappel

Il est de notoriété publique que les rues de Lausanne sont fréquemment le théâtre de scènes ouvertes de la drogue, que ce soit de la consommation ou du trafic. Depuis des années, dealers et toxicomanes ont jeté leur dévolu sur des lieux précis et ont pris l'habitude de venir s'y droguer et y laisser des détritits ou même s'y prostituer.

C'est le cas du passage qui mène de la rue du Tunnel à la rue de Riant-Mont dans le quartier du Valentin. Ces derniers mois, la situation s'est aggravée comme en témoignent les déprédations qui augmentent, l'insalubrité notoire et le nombre important de seringues et préservatifs usagés retrouvés plusieurs fois par semaine sur le sol.

Excédés, certains habitants du quartier ont renoncé à emprunter ce passage de peur de se retrouver face à une personne s'injectant de la drogue. Plus grave encore, des toxicomanes ont pris l'habitude de consommer de la drogue dans le parc pour enfants de la rue Riant-Mont situé à 50 m dudit passage, ce qui met en danger leur sécurité. Notamment en raison des seringues usagées qu'ils pourraient trouver.

Sur mandat de la ville de Lausanne, les usagers de l'association le « Passage » effectuent 4 fois par semaine des rondes dans les zones de shoot avérées afin de récolter les seringues usagées et autres matériel servant à la prise de drogue. Ces rondes sont effectuées les lundi, mercredi, jeudi et vendredi. Au vu du nombre de lieux sensibles à sécuriser dans toute la ville, cette fréquence n'est manifestement pas suffisante.

Au vu de cette situation inacceptable, les habitants ont décidé de lancer au mois de juillet une pétition intitulées « Défendons le Tunnel et Riant-Mont : Pas de zone de non droit à Lausanne ».

Les soussignés considèrent qu'il est intolérable que des zones de non-droit existent à Lausanne et que l'insalubrité gangrène des parcs pour enfants. Ils considèrent également que les habitants de ces quartiers ont le même droit que les habitants d'autres quartiers de Lausanne à jouir d'un environnement calme et sûr.

La présente interpellation souhaite attirer l'attention de la Municipalité sur cette zone de non-droit et d'autres tels que notamment les escaliers de la Borde.

Suivaient les 5 questions traitées ci-dessous.

Introduction / Préambule

La situation est connue de la Municipalité, qui a également pris connaissance de la pétition des habitants du secteur.

Du point de vue juridique, le passage en question est situé sur le domaine privé des propriétés riveraines et fait l'objet d'une servitude qui pèse sur les parcelles des immeubles 14 et 16 de l'avenue de Riant-Mont ainsi que sur celle du numéro 15 de la rue du Tunnel. Selon le cadastre, ce droit de passage n'est ouvert qu'au seul profit des habitants des immeubles susmentionnés, ainsi que des immeubles 18, 20, 23, 25 et 27 de l'avenue de Riant-Mont.

Un travail important de la police a été effectué dans ce secteur depuis le mois de juillet 2012. Cela dit, le règlement des problèmes qui se posent dans ce passage nécessite un ensemble de mesures impliquant aussi bien l'autorité publique que les propriétaires privés qui se doivent d'assumer leurs responsabilités. Les actions policières doivent ainsi être complétées par des actions préventives portant sur l'aménagement et l'entretien des lieux (élagage de la végétation, amélioration de l'éclairage, nettoyage régulier des lieux, passages réguliers des concierges concernés).

Récapitulatif des mesures prises jusqu'à aujourd'hui :

- Dès les premiers signes, la police a établi, courant juillet 2012, un constat sur place ; elle a intensifié ses passages et dénoncé les personnes en infraction. La situation s'étant à nouveau dégradée au mois d'octobre, la police a, à nouveau, intensifié ses passages. Depuis la mise en place des actions liées au dispositif Héraclès, qui vise à améliorer la situation au centre-ville, le secteur de la Riponne fait l'objet d'une attention poussée et régulière. Dans les secteurs voisins à la place, dont Riant-Mont, la Borde et le Tunnel, les patrouilles pédestres sont activées plusieurs fois par semaine, de jour comme de nuit.
- La fondation « Accueil à bas seuil » (ABS) passe deux fois par semaine, les lundis et mercredis, pour ramasser le matériel abandonné par les consommateurs et vider la poubelle à seringues. ABS propose par ailleurs, depuis la fin novembre, un service d'appel aux citoyens confrontés à la découverte de matériel d'injection.
- Le 8 novembre 2012, un représentant de la Municipalité a reçu les représentants des pétitionnaires.
- Le 7 décembre 2012, la Municipalité a écrit aux deux propriétaires des fonds servants afin de les sensibiliser à la nécessité de compléter les actions policières par des actions de prévention portant sur l'aménagement des lieux. Cette correspondance a été suivie d'une réunion sur place avec les gérances en charge de la gestion des 8 immeubles concernés, le 13 décembre 2012. Il leur a été demandé de se coordonner pour élaguer la végétation, améliorer l'éclairage, nettoyer régulièrement les lieux et faire en sorte que les concierges concernés effectuent des passages réguliers.
- Constatant que la situation n'avait guère évolué, la Municipalité, représentée par MM. Daniel Brélaz et Grégoire Junod, a rencontré les différents interlocuteurs concernés (propriétaire ou gestionnaire des parcelles) le mercredi 15 mai 2013. Cette séance a permis de rappeler les contraintes légales relatives à ce passage ainsi que les obligations des propriétaires privés. Afin de faciliter l'émergence de solutions, la Ville a offert de planifier et coordonner les actions respectives en vue d'obtenir la normalisation de l'usage du passage privé. Différentes pistes permettant d'apporter des solutions durables ont été évoquées ; elles seront chiffrées par le Service du logement et des gérances avant l'été afin de pouvoir engager par la suite les travaux nécessaires. Les pétitionnaires seront tenus au courant.

Réponses aux questions posées

Cela étant, la Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1 : *Selon les déclarations du Municipal Oscar Tosato dans le journal Le Matin du 8 juillet, la Municipalité « envisagera » la fermeture du passage Riant-Mont en raison des problèmes évoqués. La Municipalité peut-elle informer le Conseil communal sur l'état de ses réflexions ?*

La Municipalité constate des améliorations cycliques, en fonction de la fréquence des passages de la patrouille pédestre. Le secteur étant situé exclusivement sur le domaine privé, avec une servitude au bénéfice des seuls riverains proximaux, elle ne saurait décider seule de la fermeture de ce cheminement, d'autant plus qu'il présente des avantages certains pour la mobilité douce. Il convient de rappeler que ce sont les gérances des propriétés riveraines qui sont responsables de l'assainissement, du nettoyage et de l'entretien de ce passage.

Question 2 : *La Municipalité a-t-elle envisagé d'augmenter le nombre de rondes des usagers du Passage (du lundi au samedi) pour la récolte de matériel d'injection abandonné ? Cas échéant quelles seraient les conséquences financières d'une telle augmentation ?*

La Municipalité a prioritairement demandé à la police d'accentuer sa présence dans ce secteur. Une augmentation de la fréquence des rondes de la fondation ABS (couverture complète de la semaine) exigerait une augmentation d'effectif.

Question 3 : *Dès lors qu'une plus grande propreté et un meilleur éclairage sont des mesures propres à améliorer la sécurité des habitants de Riant-Mont, la Municipalité envisage-t-elle de nettoyer les tags sur les murs de ce passage et/ou d'améliorer l'éclairage public dans ce passage ?*

Les services communaux de nettoyage sont mobilisés pour le nettoyage des bâtiments publics. Le nettoyage des édifices privés est du ressort des propriétaires ou régies. Les services communaux passent régulièrement dans les secteurs « à risque » en matière de tags ou de graffitis. L'éclairage public du passage correspond aux normes en vigueur. Certaines zones privées manquent toutefois de lumière et contribuent certainement au sentiment d'insécurité. Il revient toutefois aux différents propriétaires de faire les démarches nécessaires pour améliorer l'aménagement de ce secteur (élagage, éclairage, nettoyage). La réunion du 15 mai 2013 a permis de rappeler aux propriétaires privés leurs obligations et d'engager de nouvelles démarches.

Question 4 : *La Municipalité a-t-elle prévu d'installer des caméras de vidéo protection afin de dissuader les injections dans ces lieux ?*

Le règlement communal sur la vidéosurveillance ne s'applique pas à ce passage situé entièrement sur le domaine privé. L'installation de caméras par des privés est régie par la législation fédérale.

Question 5 : *Quelles mesures adopte ou compte adopter la Municipalité pour assurer un haut degré de sécurité (notamment sanitaire) dans les parcs pour enfants – et les cours de récréation – tels que celui mentionné dans l'interpellation (et les autres) ?*

Les cours de récréation des écoles ne sont pas touchées par la problématique soulevée par les interpellateurs. Un certain nombre de parcs publics plus proches du centre-ville sont par contre concernés à divers titres. La Municipalité est très sensible à l'occupation du domaine public par des personnes ou groupes d'individus qui en font un usage excessif et inadéquat, de même qu'aux déchets abandonnés par ceux-ci. Le Corps de police mène régulièrement des opérations à ce propos. C'est ainsi que la police, en marge de ses opérations à la place Chauderon, a marqué une forte présence dans le parc de la Brouette et y a effectué de très fréquentes patrouilles, en fin d'année dernière et en début de 2013, pour dissuader les dealers qui y avaient pris leurs quartiers. Le Service routes et mobilité et le Service des parcs et domaines sont également très attentifs à la propreté et à la salubrité des espaces touchés en les traitant, dans la mesure de leurs moyens, en première priorité. S'agissant du petit parc public de Riant-Mont, tant la police que la fondation ABS n'ont pas remarqué la présence de toxicomanes ou de matériel d'injection abandonné lors de leurs nombreux passages au cours des 6 mois écoulés.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Monsieur l'interpellateur et crts.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne le 13 juin 2013.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Christian Zutter